



”Zones humides, conquêtes et colonisations”

Raphaël Morera

► To cite this version:

Raphaël Morera. ”Zones humides, conquêtes et colonisations”. Études rurales, 2019, 203, p.8-19.
hal-02425749

HAL Id: hal-02425749

<https://hal.science/hal-02425749>

Submitted on 24 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Zones humides, conquêtes et colonisation

Raphaël Morera

Les zones humides sont désormais parées de toutes les vertus [Barnaud, Fustec 2007]. La nécessité de leur préservation ne nourrit plus de controverse majeure. Depuis 1971, la convention de Ramsar, imposant de respecter les lieux de vie, de repos et de reproduction des oiseaux migrateurs a contribué à modifier les relations entre les sociétés et les zones humides en même temps qu'elle a permis de s'appuyer sur des leviers institutionnels puissants¹. Cette politique destinée à la protection de l'avifaune a été, notamment en Europe, redoublée par la mise en œuvre d'une nouvelle politique de l'eau. Depuis l'adoption de la directive cadre sur l'eau, les pouvoirs appuient des pratiques de renaturation et de limitation des aménagements hydrauliques². Elles sont notamment portées par la valorisation des services éco-systémiques rendus par les zones humides qu'elles agissent en tant que filtre anti-pollution ou en tant que bassin d'écrtage des crues. Partout, le grand public apprécie les zones humides perçues comme des aires naturelles, propices au repos et à la distraction des populations urbaines.

L'expression de zones humides est une traduction littérale de l'anglais *wetlands*. Il s'agit d'un terme technique permettant de classer sous une même catégorie l'ensemble des biotopes naturels à dominante aqueuse ou amphibie. « *Wetlands* » et « zones humides » sont des néologismes créés au service d'une cause nouvellement promue. Nouveauté sémantique, elle met en avant une neutralité administrative confondante. Au sens propre, la zone n'est qu'un territoire délimité au sein d'un ensemble plus vaste. L'adjectif humide ne dit quant à lui rien de la richesse, ou de la pauvreté, des lieux concernés. Le mérite du néologisme est ailleurs. Il occulte un vocabulaire à la connotation beaucoup moins valorisante et chargé d'une longue histoire. La documentation écrite, la littérature et les études plus anciennes évoquent plus volontiers des marais, des marécages, des paluds et roselières [Burnouf, Leveau 2006 ; Derex 2000]. La diversité sémantique est encore plus forte dans les autres langues européennes. D'apparence consensuel, les zones humides recouvrent des réalités très conflictuelles et dont la protection n'est devenue un objectif que de très récemment.

Le vocable zones humides pose implicitement ses objets en autant de territoires vierges, en réserves de nature à préserver. Ses effets sur les études environnementales sont puissants. Écologues, sociologue et spécialistes de l'aménagement mettent ainsi en exergue les services éco-systémiques rendus par ces territoires spécifiques. Les usages récréatifs, des zones humides mais aussi leurs fonctions dépolluantes et régulatrices, sont soulignés [Barnaud, Fustec 2007]. La valeur économique et sociale des zones

¹ Convention de Ramsar, 1971, texte disponible à l'adresse suivante : https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/current_convention_text_f.pdf (consulté le 9 mai 2019)

² Directive cadre sur l'eau, 2000, texte disponible à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3A128002b> (consulté le 9 mai 2019)

humides a fait l'objet d'une réévaluation aussi bien de la part des géographes, que des historiens et des sociologues. En France, les publications initiées par le Groupe d'Histoire des Zones Humides ont fortement contribué à ce changement [Beck, Derex, Sajaloli 2010].

Ces nouvelles approches prennent ainsi le contre-pied d'une approche plus classique et centrée sur l'étude du progrès agricole, sans toutefois altérer son dynamisme. Un premier courant met les États au cœur des dynamiques de conquête. Au sujet de l'Indochine française, David Biggs a ainsi montré comment les colons français avaient agi en profondeur sur l'armature hydraulique de la péninsule de manière à permettre la coexistence de différents usages de l'eau [Biggs 2010]. Au XVIIe siècle, ce type d'action était déjà au cœur de la conquête des provinces françaises du Nord [Morera 2017 a]. Une seconde tendance s'intéresse davantage aux formes d'organisation accompagnant la mise en valeur et la conquête des marais [Van Dam et van Tielhof 2006]. L'attention portée sur le fonctionnement des biens communs a profondément renouvelé cette perspective en insistant sur les jeux et stratégie d'acteurs. Dans le cas néerlandais, cette approche met la conquête des terres sur l'eau et la nécessaire coordination des propriétaires terriens au cœur du processus de création politique et institutionnelle. Les organisations créées par les propriétaires comptent parmi les premiers soutiens de la construction de l'État.

Avant que leur protection ne s'impose aux législateurs et aux usagers, les zones humides ont été davantage conçues comme des terres à mettre en culture, conquérir, et à peupler, coloniser. Dès l'Antiquité les projets de drainages des lacs Ptéchai [Briant 2000] et Fucin [Leveau 1993] témoignent de la force des convoitises dont elles font l'objet. Conquêtes et colonisations renvoient à des processus historiques proches mais néanmoins bien distincts. Juridiquement, la conquête définit l'annexion pure et simple d'un territoire par un État. En pratique, la conquête est d'un acte militaire, brutal et violent, d'affirmation de souveraineté. De fait, défrichements et dessèchements sont des conquêtes : ils font entrer des territoires dans un espace de domination politique. La colonisation désigne un processus plus complexe d'asservissement d'un territoire par un autre territoire. La colonisation procède par l'établissement de comptoirs ayant pour fonction de développer le commerce et d'enrichir une métropole. La colonie implique une démarche de peuplement de la part de la métropole qui y projette une partie de sa vigueur démographique. Le corollaire de la dynamique de peuplement est l'expulsion et/ou le contrôle des populations locales avec lesquelles sont établis des rapports inégalitaires.

Les marais, lacs et marécages se trouvent au cœur de ce double processus : leur mise en valeur permet d'accroître et renforcer un espace de domination d'une part, et de modifier un peuplement d'autre part. Or, bien au-delà des zones humides, conquête et colonisation sont structurantes dans le développement des sociétés occidentales. Focalisées sur les processus de domination et sur les interactions entre colons et autochtones, les études coloniales prennent désormais davantage en compte la dimension environnementale en s'intéressant à l'impact de l'exploitation des ressources naturelles, sur les milieux comme sur les populations. L'Algérie coloniale française offre

ainsi un exemple de la richesse de cette approche [Davis 2007]. Nadjat Aroua a ainsi montré comment le drainage de la plaine de la Mitidja concentrait les enjeux de la dynamique coloniale : le dénigrement des pratiques autochtones est mis au service d'une politique d'expulsion et d'appropriation à des fins de valorisation agricole [Aroua 2012].

L'historien britannique E. P. Thompson a le premier établi un parallèle entre lois agraires européennes et appropriation de type colonial [Thompson 1990]. En croisant histoire anglaise et pratique coloniale, il fait apparaître un parallélisme dans la lutte contre les usages des populations locales. La multiplication des enclosures en Angleterre a conduit à priver les communautés paysannes britanniques d'accès à des ressources essentielles, notamment dans les forêts. L'empire colonial britannique s'est rapidement construit sur des principes juridiques comparables. Dès 1770, Cook justifie la prise de possession de la côte orientale de la Nouvelle-Galles du Sud par l'absence de culture. Entre la fin du XVIIIe siècle et le début du XIXe siècle, le procédé est également employé en Nouvelle-Zélande, en Inde et en Afrique de l'Ouest. L'appropriation de la terre par les colons s'est faite contre les usages et les traditions locales à la faveur de l'imposition d'un cadre juridique nouveau fondé sur la propriété exclusive de la terre.

L'approche critique de Thompson, centrée sur l'éviction et la négation des usages hérités, ne prend pas en considération l'abondante littérature consacrée aux liens entre maîtrise de l'eau et affirmation des pouvoirs. Deux traditions intellectuelles bien distinctes s'y retrouvent pourtant : la géographie d'une part, et la pensée marxiste d'autre part. La théorie des climats a servi de matrice au déploiement de la géographie et de la pensée coloniale [Hippocrate 1996]. Elle est fondée sur la division du globe en climat, qui sont autant des portions de la surface terrestre qu'un moyen de définir des groupes humains. D'Hippocrate à Montesquieu, la maîtrise de l'eau permet de distinguer entre les peuples industriels et les autres. Les écoles de géographies modernes prolongent à leur manière ces conceptions. Les thuriféraires de la colonisation française consolident cette vision héritée. En 1856, Louis de Baudicour disqualifie d'un même geste marais et populations canalisée. Selon lui « l'incurie des Arabes, en multipliant les marais, a pu rendre certaines portions du territoire insalubres » [Baudicour 1856, p. 126]. Fortement ancrée, ces conceptions sont largement reprises par la géographie universitaire. Pour Maximilien Sorre, les usages de l'eau et l'exposition au paludisme sont des éléments de distinctions très forts des divers niveaux de développement [Sorre 1943 et 1948]. Le marxisme a pris le contre-pied de ce courant de pensée en établissant, au sein du despotisme oriental, un lien entre affirmation d'un pouvoir autoritaire et travaux hydrauliques. Karl Wittfogel, dont les thèses sont aujourd'hui dépassées, a exploité de manière intensive ce filon de pensée [Wittfogel 1964 ; Briant, 2002]. Reprenant ces inspirations, des travaux récents ont montré comment la maîtrise de l'eau contribuait directement à l'affirmation territoriale d'un pouvoir et d'une souveraineté.

La diversité des conceptions mobilisées témoigne de la richesse des questions posées par ces territoires spécifiques. Elle illustre l'inclusion de ces territoires dans des dispositifs culturels très élaborés. Qu'il s'agisse de les préserver ou de les transformer, les zones humides sont en réalité des objets politiques, modelés sous l'effet de jeux de

forces complexes. Le présent dossier propose d'approfondir cette réflexion en s'intéressant aux enjeux de gouvernement et aux discours politiques au sein desquelles les zones humides sont enchâssées. Il est construit autour de la confrontation entre un type de milieu et un mode d'affirmation du pouvoir (la conquête, la colonisation) et les zones humides, dans une perspective chronologiquement et spatialement ouverte. Il part de l'hypothèse selon laquelle les zones humides, dans leur diversité, sont des lieux d'observation privilégiés des processus coloniaux. La forte continuité dans l'ordre des représentations des diverses zones humides cachent-elles une continuité des pratiques ou, au contraire, de profondes évolutions dans les modes de mises en valeur ? La succession des cas d'études tend à montrer la forte plasticité non seulement des zones humides mais des politiques dont elles sont l'objet. Elle révèle un changement d'échelle dans l'approche coloniale : les discours conçus et développés à l'endroit des zones humides ont été régulièrement remobilisés de sorte qu'on les retrouve jusque dans l'ossature de la justification coloniale. Le prisme environnemental et agraire fait ainsi apparaître des éléments de continuité dans le temps et dans l'espace.

Les dynamiques des États

Les zones humides sont des anti-États absolus. Leur présence conjointe est impossible. De manière régulière, les marais, lacs et palus sont décrits comme des miroirs inversés des États dont ressortissent les acteurs qui les convoitent. Portée par des appareils intellectuels aussi anciens que puissants, la conquête des zones humides procède directement de l'affirmation des États, travaillant activement à la consolidation économique et territoriale de leurs élites et soutiens sociaux. De Bodin à Montesquieu, la pensée politique classique regorge d'exemples en ce sens [Morera 2017 b]. Les soutiens à la colonisation du XIXe siècle mobilise également cet argumentaire. Ces milieux naturels subissent l'affirmation d'un espace de souveraineté et c'est en ce sens que leurs mises en culture s'apparentent à une conquête. À l'image de ce que l'on observe dans la patrimonialisation de la nature, les zones humides ont été historiquement sollicités dans le cadre de projets politiques nationaux [Blanc 2017 ; Mathis 2010]. L'approche historique, dépendante de la documentation écrite, tend à mettre en exergue la nécessité de l'intervention des États. Le fort investissement politique invite à questionner cette évidence. L'aménagement des zones humides est un acte politique en soi au point qu'il peut s'agir d'un acte nécessaire à l'affirmation de la souveraineté.

Les usages politiques des marais et palus remonte à l'Antiquité, mais connaît une nette affirmation à partir du XVIe siècle [Abbé, 2006]. Dans des contextes sociaux différents, les monarchies anglaises et françaises utilisent les marais comme autant d'espaces tampons dont leurs aristocraties pourraient profiter. Au XVIIe siècle, les rois Stuart et les premiers Bourbons encouragent dans un même élan leurs aristocraties à convertir les marais en terres à blé. La pensée mercantiliste dominante suppose un développement démographique et donc agricole. La conquête de terre se mue en

colonisation dans la mesure où les populations riveraines sont évincées, parfois brutalement.

Les conquêtes contemporaines participent encore plus nettement de dynamiques de colonisation. Au Chili, dans le désert d'Atacama, les *lagunillas* sont les victimes indirectes de l'expansion territoriale réalisée aux dépens du Pérou et de la Bolivie. L'extraction intensive du salpêtre puis du cuivre nécessite une forte mobilisation des ressources hydriques dans un contexte naturel pourtant très contraint. Pour surmonter les résistances locales et pérenniser les investissements réalisés, les capitalistes miniers bénéficient du soutien légal constant de l'État chilien dont la construction est fondée sur l'extractivisme. Dans de cas, la colonisation interne à caractère minier prive les autochtones de l'accès à leurs ressources en eau et fixe leur peuplement. Dans la Palestine mandataire, la logique territoriale joue pleinement. Les marais convoités sont également des espaces frontaliers. La présence de colons permet à l'État en formation d'affirmer ses positions dans un contexte hostile. De ce point de vue, la conquête fixant une population en croissance envoie également un message interne à la société juive de Palestine. Les succès des travaux hydrauliques montrent à la communauté nationale ses capacités et la mobilise en retour.

Les zones humides sont des terres à conquérir : elles doivent être aménagées pour être transformées et mises en valeur. Cette transformation repose sur l'installation d'une population sédentaire en capacité de réaliser les travaux attendus. Les processus contemporains observés dans le bassin du lac Tchad montrent le caractère presque spontané que peuvent prendre ces formes d'appropriation. La rétraction du lac a libéré des terres fertiles rapidement occupées par des populations en manque d'espaces cultivables. Les enquêtes réalisées sur le terrain soulignent la construction au quotidien d'un équilibre social et environnemental. La situation politique des rives du Lac Tchad explique dans une large mesure cette large autonomie prise par les acteurs locaux. La faiblesse et l'éloignement de l'État central contraignent les communautés à l'autonomie.

Les zones humides, terres indociles

Les conquêtes ne se déroulent que rarement sur des territoires vides et vierges. En promouvant la production agricole, les travaux de drainage évincent des usages préexistants et provoquent des conflits. En France et en Angleterre, les dessèchements modernes ont provoqué des oppositions parfois violentes de la part des riverains des marais se trouvant expropriés et dépossédés, non pas de la terre, mais des usages et coutumes qui les faisaient vivre. En Californie, les différentes modalités de la conquête des Tulares révèlent les marges de manœuvre dont disposaient les conquérants et la dimension politique de leur projet. Sous la domination espagnole puis mexicaine, les zones humides sont finalement évitées et réservées aux Indiens dans le cadre d'un échange relatif. Dans le cadre des missions, héritées de la colonisation espagnole, la conquête des zones humides se fait par la mise au travail des Indiens dans une dynamique très progressive : les populations locales sont intégrées au processus de

changement de mise en valeur. À l'inverse, la pression des compagnies agricoles issues de l'Est des États-Unis et arrivées à la faveur de l'entrée de la Californie dans l'union bouleversent le rapport aux zones humides. Destinées à une production agricole de plus en plus intensive, il devient impossible d'y tolérer la présence d'usagers et de coutumes. La conception restrictive de la propriété appuie également en ce sens. L'arrivée des colons étatsuniens bouleversent les usages et entraînent l'éviction brutale des Indiens dans un contexte d'affirmation d'une agriculture capitaliste passées aux mains de puissantes firmes.

Les dispositifs juridiques généralement conçus à l'appui des opérations de conquête répondent à leur nature exclusive. L'action sur le foncier via des expropriations ou des privations d'usages souvent été déterminantes. L'assurance d'une propriété exclusive compte parmi les rétributions essentielles accordées aux entrepreneurs de dessèchement. Au Chili cependant, la loi sur l'eau a été le principal vecteur juridique employé par l'État pour soutenir le développement du capitalisme minier. En découplant la propriété de la terre et celle de l'eau, la loi de 1981 a permis aux firmes minières de détruire les *lagunillas* si importantes pour les communautés andines. Les formes du dénigrement divergent plus selon les cadres politiques que naturels.

Les résistances et oppositions ne sont cependant pas systématiquement documentées. La première opération des pouvoirs a été la mise en place d'une rhétorique d'effacement des usages et des populations antécédents. La valeur productive des marais est systématiquement déniée et ils sont, bien au contraire dépeints comme des territoires rebelles à l'imposition d'une autorité quelconque. Les législations françaises et anglaises sont très claires sur ce point, de même que les historiens et les novellistes. Pour les monarques français et anglais, les dessèchements visent à faire entrer les zones humides dans l'espace considéré comme utile des points de vue économique et politique. Pour Henri IV et ses successeurs, les zones humides sont assimilées à des territoires pathogènes, insalubres et nuisibles. En Angleterre, les promoteurs des dessèchements s'en prennent vertement à la bassesse morale des habitants des marais, considérés comme fainéants et incapables. Les programmes sionistes de mise en valeur insistent de la même manière sur le désintérêt des populations arabes envers les marais, de ce fait laissés libres et disponibles à l'aménagement de la part des sionistes.

La conquête des zones humides se trouve ainsi portée par une dimension coloniale : il ne s'agit pas seulement d'agrandir, mais aussi de peupler, y compris en évinçant les populations préalablement établies. La continuité des arguments est à cet égard frappante : les conceptions héritées de l'Antiquité classique, telle une ressource matricielle, restent opérantes à travers les siècles. L'histoire de ces processus n'en est pas pour autant immobile : ces dispositifs, tout autant intellectuels que matériels, sont d'une extraordinaire plasticité.

Des dispositifs plastiques

Pour être définitive, la bonification des terres doit être entretenue par une organisation idoine. L'entretien nécessaire des équipements hydrauliques suppose des formes d'organisation complexes et hiérarchisées de manière à coordonner l'action des intéressés. De manière paradoxale, la labilité des sols suppose une organisation humaine tout à la fois robuste et souple. Elle suppose un peuplement permanent.

Les dispositifs à la fois intellectuels, pratiques et politiques jouent en ce sens un rôle déterminant. Ils s'appuient sur des éléments, des briques, qui paraissent interchangeables au fil du temps mais qui s'agencent en réalité de manière très plastique, au gré des besoins des acteurs. L'aménagement de la Nouvelle France par les colons français est de ce point de vue très marquant. Alors que la monarchie française promeut les dessèchements et les investit d'une forte charge symbolique, elle n'y porte qu'une attention lointaine dans ses possessions américaines alors mêmes qu'elles y sont fort nombreuses. L'ouverture commerciale par le transport, la connaissance du territoire et la mise en culture sont bien entendu présentes, mais la conquête des zones humides n'est aucunement valorisée d'un point de vue politique ou symbolique. L'argumentaire, bien maîtrisé par les pouvoirs, n'est ici d'aucune utilité : la bonne entente avec les Indiens prime sur d'autres ambitions.

La plasticité de la rhétorique de la conquête s'exprime dans sa non linéarité. Elle s'éclipse et s'affirme en fonction de contextes politiques bien déterminés et du besoin, plus ou moins forts, de l'affirmation de souveraineté. En France comme en Angleterre, la logique libérale s'affirme alors que les territoires sont bien constitués et que les conflits nationaux se sont déplacés en Amérique. Les objectifs sanitaires et moraux déclinent fortement dans ce nouveau contexte, la conquête étant laissée à l'initiative des propriétaires terriens sans qu'aucun politique n'en soit attendu. À l'inverse, Élisabeth Mortier montre l'importance de la mise en culture des terres fangeuses dans le contexte de l'installation des Juifs en Palestine. Il s'agit bien pour les colons Juifs tout à la fois d'étendre le territoire, assurer la subsistance du pays et de se distinguer des Arabes par l'agriculture. Le projet national et sioniste lie la mise en valeur des marais à la régénérescence des Juifs.

La conquête elle-même prend différentes formes : les zones humides peuvent n'être que des victimes collatérales de politiques territoriale dont elles ne sont pas l'objectif premier. Les *lagunillas* andines subissent ainsi la politique minière et hydraulique d'un État qui ne les considère pas en tant que telles mais s'attaquent directement aux ressources dont elles vivent. Dans le cas de l'Atacama, la dynamique coloniale procède en effet du capitalisme minier.

L'ancrage dans la longue durée des dynamiques de mises en valeur des zones humides et la récurrence d'un discours négatif issu de l'antiquité classique masque ainsi une forte labilité des représentations qui sont plus à interpréter au sein de stratégies politiques que dans le cadre d'invariants culturels. La plasticité du discours dessiccateurs s'illustre enfin par son extension et sa remobilisation. Le dénigrement des habitants et de leurs modes de vies, le déclassement de territoires regardés comme vides et déserts sont des arguments susceptibles d'être utilisés dans des cadres

beaucoup plus vastes et de dépasser largement le contexte des zones humides pour s'appliquer à une nation entière. En ce sens, la conquête des zones humides apparaît comme un laboratoire du discours colonial.

Conclusion

Les zones humides sont des terres de conquête en ce qu'elles sont des terres d'affirmation de souveraineté. Elles sont des terres de colonisation dans la mesure où leur mise en valeur s'accompagne d'une politique d'éviction de population d'une part, et de peuplement d'autre part. Mais, ces dispositifs sont extraordinairement plastiques au fil du temps. Si les représentations ont la vie longue, elles sont toujours mobilisées et employées de manière à agir sur une réalité située, à la fois spatialement et historiquement. La vision négative des marais ne déclenche pas les mêmes usages suivant les contextes. Il est toutefois frappant de constater la cristallisation d'un discours issu de la pratique à la faveur de sa transposition dans un contexte beaucoup plus large. L'association réalisée entre marais et colonisation se consolide en effet à la faveur de la colonisation du XIX^e siècle qui en fait un de ses leitmotiv, voire de ses justifications. De manière surprenante, le discours sur les marais se fonde dans le discours colonial.

L'environnement est porteur d'un sens politique. L'exploitation des ressources naturelles s'intègre dans des choix de sociétés portés par des institutions. De la même manière que la mise en protection de la nature vise à contrôler et à symboliser une politique, la conquête des marais porte un message, celui du développement économique et démographique d'une nation. Même lorsqu'elles ne sont pas l'objet même des aménagements promus et défendus, elles ont vocation à disparaître au profit d'installations dédiées à la production, qu'elle fût industrielle ou agricole. Ces quelques observations font en retour apparaître la force du changement actuellement en cours. La préservation des marais, lacs et palus correspond à une révolution copernicienne n'engageant pas uniquement des enjeux économiques, mais interrogeant les fondements des sociétés politiques.

- Abbé, Jean-Louis – 2006, *À la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XIIe-XVe siècle)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail
- Aroua, Nadjat – 2012, « Les marais de la Mitidja, enjeux et moteur de la colonisation en Algérie », in M. Franchomme, C. Labeur, D. Quatrida, R. Simonetti, *Les zones humides méditerranéennes hier et aujourd'hui*, Pdoe, Padova University Press, p. 47-64.
- Barnaud, Geneviève et Éliane Fustec, 2007, *Conserver les zones humides : pourquoi ? Comment ?*, Paris, Quae éditions
- Baudicour, Louis de – 1856, *La colonisation de l'Algérie, ses éléments*, Paris, Challamel aîné.
- Bertoncin, Marina et Fournier, Patrick 2012 – « Les zones humides de la Méditerranée : problème ou opportunité, contrainte ou ressource », in M. Franchomme, C. Labeur, D. Quatrida, R. Simonetti, *Les zones humides méditerranéennes hier et aujourd'hui*, Pdoe, Padova University Press, p. 335-347.
- Biggs, David, *Quagmire. Nation Building and Nature in the Mekong Delta*, Washington, University of Washington Press
- Briant Pierre éd., *Irrigation et drainage dans l'Antiquité, qanâts et canalisations souterraines en Iran, en Égypte et en Grèce*. Paris, Thotm Éditions (« Persika 2 »), 2001, 190 p.
- Briant, Pierre – 2002, 517-530., « L'État, la terre et l'eau entre Nil et Syr-Darya. Remarques introductives », in *Annales HSSS*, 57/3
- Burnouf Joëlle et Philippe Leveau, dir.- 2004, *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, Paris, CTHS
- Davis, Diana K. – 2007, *Resurrecting the Granday of Rome : environmental History and French Colonial Expansion in North Africa*, Athens, Ohio University Press.
- Derex, Jean-Michel, « Pour une histoire des zones humides en France (XVII^e-XIX^e siècle) », *Histoire & Sociétés Rurales*, 2001/1, n°15, p.11
- Drayton, Richard – 2000, *Nature's Government : Science, Imperial Britain and the « Improvement » of the World*, New Haven, Yale University Press, 2000.
- Hardy, Georges – 1917, *Une conquête morale*, Paris, Armand Colin, 1917.
- Hippocrate (J. Jouanna, trad.) – 1996, *Airs, eaux, lieux*, Paris, Les Belles Lettres.
- Leveau, Philippe – 1993, « Mentalité économique et grands travaux hydrauliques : le drainage du lac Fucin, aux origines d'un modèle », *Annales ESC*, 48-1, p. 3-16
- Morera, Raphaël, 2017, a, « Conquest and Incorporation : Merging French-Style Central Government Practices with Local Water Management in Seventeenth-Century Maritime Flanders », *Environment and History*, 23 : 341-362.
- Morera, Raphaël, 2017, b – « Marshes as microclimates : governing with the environmental in early modern France », in Miglietti, Sara et John Morgan, *Governing the Environment in the Early Modern World. Theory and Practice*, London, Routledge, p. 56-75.
- Sorre, Maximilien – 1943, *Les fondements de la géographie humaine, 1. Les fondements biologiques de la géographie humaine. Essai d'une écologie de l'homme*, Paris, Armand Colin.
- Sorre, Maximilien – 1948, *Les fondements de la géographie humaine, 2. Les fondements techniques*, Paris, Armand Colin.
- Thompson Edward P. — 1991, *Customs in Comon*, Londres, Merlin Press.
- Van Dam, Petra et Milja van Tielhof, 2006, *Waterstaat in stedenland. Het hoogheemraadschap van Rijnland voor 1857*, Utrecht, Matrijs
- Wittfogel, Karl – 1964, *Le despotisme oriental. Étude comparative du pouvoir total*, Paris, Min

Blanc, Guillaume – 2015, *Une histoire environnementale de la nation. Regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Éthiopie et de France*, Paris, Publication de la Sorbonne.

Mathis, Charles-François – 2010, *In nature we trust. Les paysages anglais à l'ère industrielle*, Paris, Presses de la Sorbonne.

Beck, Corinne, Jean-Michel Derex et Bertrand Sajaloli, dir – 2010, *Usages et espaces communautaires dans les zones humides*, Vincennes, GHZH